

Déclaration sur la situation en RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
Addis-Abeba (Éthiopie) – Siège de l'Union africaine | 10-11 avril 2017

La Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- RAPPELANT** la *Déclaration sur la situation en République arabe syrienne*, adoptée par le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Québec les 2 et 3 février 2017, et la *Résolution sur la situation en République arabe syrienne*, adoptée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en session plénière à Antananarivo (Madagascar) les 11 et 12 juillet 2016 ;
- CONSIDÉRANT** que le conflit syrien, débuté en mars 2011 et qui entame sa septième année, est une guerre civile complexe opposant sur des fronts multiples de nombreux acteurs incluant le gouvernement syrien, des organisations terroristes et des puissances extérieures ;
- ALARMÉE** par la situation humanitaire en Syrie où des violations généralisées des droits de l'Homme et du droit international humanitaire sont régulièrement commises par les organisations terroristes, mais également par le gouvernement syrien ;
- TRÈS INQUIÈTE** des allégations d'organisations humanitaires faisant état de la pendaison de près de 13 000 personnes en cinq ans dans une prison gouvernementale aux environs de Damas ;
- CONDAMNE** avec fermeté les attaques perpétrées contre des zones civiles, dont des établissements scolaires et des établissements de santé, notamment dans les villes d'Alep, de Haas, de Hama et de Homs ;
- CONDAMNE** fortement les actes de violence commis par les groupes rebelles et djihadistes visant les populations civiles, notamment l'attentat à la voiture piégée dans un marché de la ville d'Azaz ayant tué au moins 48 personnes en janvier et les attentats-suicides ayant fait plus de 30 morts à Homs et 83 morts à Al-Bab le 25 février et 74 morts à Damas le 15 mars ;
- CONDAMNE** fermement la violence de l'offensive des troupes syriennes pour reprendre le contrôle d'Alep et la destruction des sources d'eau approvisionnant Damas lors de la prise de Wadi Barada par les forces aériennes syriennes, qualifiées de crime de guerre par l'ONU ;
- PREND ACTE** des conclusions du rapport publié par l'enquête spéciale du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU sur les combats d'Alep et le bombardement de l'école de Haas et **CONDAMNE** avec fermeté les crimes de guerre attribués aux différents acteurs du conflit ;

- DÉNONCE** les bombardements intensifs par les forces rebelles et l'armée syrienne dans la ville d'Al-Bab qui ont entraîné de très lourdes pertes civiles lors de l'opération de coordination russo-turque pour chasser les éléments djihadistes de la région en février ;
- CONDAMNE** avec la plus grande fermeté l'attaque chimique, dont le régime syrien est soupçonné et qui a fait plus de 86 morts, le 4 avril 2017, dans la ville de Khan Cheikhoun et **CONDAMNE** l'utilisation contre des civils de toute arme interdite selon les conventions internationales, notamment d'armes à sous-munition, d'armes incendiaires, de produits chimiques toxiques et d'attaques au chlore ;
- DÉPLORE** que la Russie ait utilisé son droit de veto, le 28 février 2017, pour contrer un projet de résolution au Conseil de Sécurité de l'ONU visant à sanctionner les auteurs des attaques chimiques ;
- CONDAMNE** les pillages et la contrebande de biens culturels par les organisations djihadistes ainsi que les destructions illégales et criminelles du patrimoine culturel de l'Humanité, notamment l'anéantissement de monuments historiques antiques à Palmyre en janvier 2017 ;
- SOUTIENT** la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU et la décision de la Cour pénale internationale qui accusent de crimes de guerre tout individu s'en prenant délibérément à des monuments historiques ;
- SALUE** la signature d'un accord de cessez-le-feu, le 30 décembre 2016, entre le régime syrien et les groupes armés de l'opposition, mais **CONDAMNE** les nombreuses violations du cessez-le-feu au cours des mois de janvier et février ;
- REGRETTE** que les efforts diplomatiques de l'envoyé spécial de l'ONU, M. Staffan de Mistura, n'aient pas permis au cours de l'automne 2016 et de l'hiver 2017 de trouver des solutions pour mettre fin au conflit et **APPUIE** la reprise des négociations ;
- CROIT** que seul un accord politique négocié peut mettre un terme au conflit de manière durable ;
- APPELLE** la communauté internationale à s'engager dans le soutien aux cinq millions de réfugiés qui ont dû fuir les zones de guerre syriennes et à appuyer les pays d'accueil, notamment les pays frontaliers de la Syrie ;
- EXHORTE** la communauté internationale à sécuriser une zone en Syrie, sous la protection de l'ONU, pour pouvoir installer des réfugiés syriens ;

APPELLE

toutes les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire dans le but d'assurer un accès complet, sécuritaire et sans entraves par le personnel et les organisations humanitaires aux victimes du conflit.

CONFIRME

le maintien de la suspension de la section syrienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, en application de l'article 4.1 de son règlement, au vue des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits de l'Homme.